

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Commune de Champagny Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté URB.18.08.A05, le Président du Grand Besançon a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Champagny.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public se déroulera

du lundi 26 novembre 2018 au mercredi 26 décembre 2018 inclus.

Le Conseil Communautaire a, par délibération et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Champagny est engagée en vue de préciser certains points du règlement, et notamment autoriser les affouillements et exhaussements du sol dès lors qu'ils sont liés et nécessaires à la réalisation de constructions en zones A et AU, modifier les règles relatives à l'inclinaison des toitures en toute zone, revoir la réglementation des clôtures.

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Champagny – Chemin du Vieux Village – 25170 CHAMPAGNEY – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie et Champagny et au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Président – CAGB – Mission PLUi

Modification simplifiée du PLU de Champagny – 2, rue Mégevand – 25034 BESANCON CEDEX.

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/870>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

modification-simplifiee-870@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Célia Chaussalet – Mission PLUi du Grand Besançon par téléphone (03.81.87.85.64) ou par courriel (celia.chaussalet@grandbesancon.fr).

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président du Grand Besançon en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour le Président,
Par délégation,
La Conseillère Communautaire
Déléguée à l'Urbanisme Opérationnel
Et à la Planification,
Catherine BARTHELET